



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° I -  
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

### MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL "CULTURES ET RAYONNEMENT DE LA VILLE"

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

#### Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL MUNICIPAL "CULTURES ET RAYONNEMENT DE LA VILLE"

Rapporteur : Le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22,

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a constitué ses commissions permanentes,

Vu les délibérations en dates du 20 septembre 2021 et du 11 décembre 2023 par lesquelles le conseil municipal a modifié la composition de la commission "Cultures et rayonnement de la ville",

Vu la décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret,

Considérant que par courrier en date du 12 mars 2024, Gwendoline Galou, a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale,

Que Gwendoline Galou siégeait au sein de la commission "Cultures et rayonnement de la ville",

Qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de cette commission,

DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup>

Est désignée pour siéger à la commission " Cultures et rayonnement de la ville ", en remplacement de Gwendoline Galou :

- Stéphanie Hibon-Arthuis.

Article 2

La commission "Cultures et rayonnement de la ville" est donc composée du Maire, Président, et des membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste suivants :

- Bruno Flécharde
- Marie Boisgontier
- Ludivine Leduc
- Solange Bruneau
- Nadège Davoust
- Camille Pétron
- Georges Poirier
- Didier Pillon
- Stéphanie Hibon-Arthuis

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire

Signé : Florian Bercault